



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

A 4

Question écrite n° 76114

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le fait qu'elle est intervenue à de nombreuses reprises auprès de son prédécesseur afin de faire étudier le principe et le coût du rachat des petits péages situés entre Saint-Avold et Sarreguemines, lesquels constituent un frein important au développement économique local et à la circulation des usagers. Un dossier ponctuel et précis ayant été présenté par la commune de Farébersviller, une correspondance ministérielle (lettre du 29 avril 2002) a indiqué que le Préfet de région était chargé de constituer un comité de pilotage. Il aurait notamment pour mission de réaliser une étude garantissant la neutralité financière du rachat pour la société concessionnaire. Bien entendu, il appartiendra aux collectivités locales d'assurer la compensation financière et dans cette logique, le conseil général devrait tout particulièrement se considérer comme le premier intéressé. Le problème est cependant global puisque, outre le péage de Farébersviller, il y a aussi les péages de Sainte-Marie-aux-Chênes et de Loupershouse, ainsi que celui entre Saint-Avold et Freyming-Merlebach. Elle lui demande donc de lui indiquer s'il serait envisageable d'avoir une réflexion d'ensemble en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76114

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports, logement et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2002, page 2504